

L'an deux mil treize, le vingt-six du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mme BALDET Maryse, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, VEY Patrick.

Absents représentés : Mme AVOUAC (représentée par Mr MARCON Maurice), Mr DIDIERJEAN Renaud (représentée par Mme FAURE Françoise), Mr GALLAND Alain (représentée par Mr LAC Régis), Mme VAGGIANI Renée (représentée par Mr ANDRIEU Eric)

Absent : Mr NICOLAS André.

Monsieur LAC Régis a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Mr ANDRIEU aurait souhaité qu'il soit mentionné dans le compte-rendu que les conseillers n'avaient pas eu connaissance des résultats de l'appel d'offres du Pôle Laurent Eynac avant la séance. Mr le Maire répond que le tableau récapitulatif des offres a été reçu en mairie le jour même et qu'il était donc difficile de le porter à la connaissance de tous les conseillers dans un délai si court. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 29 août 2013 est approuvé avec 4 votes contre.

Compte-rendu des animations :

- La vogue annuelle : elle s'est bien déroulée dans l'ensemble.
- Le forum des associations : la fréquentation a été satisfaisante

Droits de préemption :

- Vente de deux parcelles de terrain non bâties sise section A numéro 1591 et 1594 (la Garenne).
Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Décisions modificatives : Monsieur LAC présente la décision modificative à adopter pour le budget commune :

- Compte 202 : + 1000 Euros
- Compte 2041512 : - 1000 Euros

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

Approbation du budget Pôle Santé : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget Pôle Santé a été créé par délibération du conseil en date du 28 mars 2013. Il précise qu'il est nécessaire de procéder au vote du budget primitif afin de pouvoir régler les dépenses afférentes.

Mr LAC présente le projet de budget primitif qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 3000 Euros (pour les frais afférents aux intérêts d'emprunt)
 - Recettes : 3000 Euros (subvention communale)
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 520 000 Euros (dont 100 000 € pour l'achat des locaux et 420 000 € pour les travaux d'aménagement, les frais d'honoraires et autres dépenses diverses)

- Recettes : 520 000 €uros (réalisation d'emprunt)

Monsieur PANNEFIEU estime que ce budget aurait dû être voté avant l'approbation des marchés de travaux sur la base d'un prévisionnel. Mr le Maire répond qu'il était difficile de mettre en place un budget prévisionnel sans connaître le montant des travaux. En effet, le montant de l'emprunt a été calculé en fonction des dépenses à engager. Il était donc nécessaire de pouvoir disposer de chiffres précis, tant pour élaborer un budget aussi réaliste que possible que pour pouvoir annoncer un prix de location aux professionnels au plus près de la réalité. Une fois l'ensemble des données connues, il a été possible de les présenter aux intéressés afin d'obtenir leur aval et de pouvoir avancer sur le projet. Après délibération, le conseil approuve avec 4 votes contre le budget primitif pour le pôle Santé.

Mr ANDRIEU tient à préciser que ce vote contre ne reflète pas une opposition au projet d'implantation du Pôle Santé mais uniquement une contestation sur la manière dont le vote du budget a été effectué.

Emprunt Pôle Santé : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a donc lieu de contracter un emprunt pour réaliser l'aménagement du Pôle Santé. Mr LAC présente les offres reçues de la part de différents établissements bancaires et explique l'urgence de cette décision au vu de l'évolution actuelle à la hausse des taux d'intérêt. Après délibération, le Conseil approuve avec 6 abstentions la contraction d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel Sud Est pour la somme de 520 000 €uros sur 20 ans au taux de 3.85 % avec échéances trimestrielles. Mr LAC précise que le montant de l'échéance trimestrielle sera donc de 9350.26 €, soit 37 401.04 € par an. Mr le Maire précise que les loyers perçus couvriront les échéances d'emprunt.

Projet Lotissement Paul Séjourné – appel d'offres de travaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres a été lancé concernant l'aménagement du lotissement Paul Séjourné. Mr CHAZALON précise que le marché se décompose en trois lots :

- Lot 1 pour le terrassement et les réseaux avec une tranche ferme qui comprend la globalité des travaux de terrassements du lotissement, les réseaux d'eau et d'assainissement, la gestion des eaux pluviales, les réseaux secs et l'aménagement piétonnier, ainsi qu'une tranche conditionnelle pour les travaux concernant le bouclage de la voirie avec le lotissement la Chenevette et l'aménagement haut en cas de suite donnée au projet de lotissement privé voisin. Ce lot comprend également deux options : l'option 1 pour le renforcement du réseau eau potable sur le haut et l'option 2 pour la mise en place d'un busage plus conséquent en bordure de la voirie départementale.
- Lot 2 pour les aménagements de surfaces qui comprend l'ensemble des travaux de goudronnage de voirie dans sa tranche ferme et les travaux de goudronnage du bouclage avec le lotissement La Chenevette, avec une option pour la mise en place d'un enrobé en lieu et place d'un enduit tri-couche.
- Lot 3 pour l'aménagement des espaces verts.

Il précise également qu'au vu des délais d'exécution, le nombre d'offres reçues est assez restreint. Toutefois, les offres sont en-dessous des estimatifs.

Le Conseil après avoir pris connaissance des offres reçues, approuve à l'unanimité les offres suivantes :

- Lot 1 : terrassement et réseaux : Entreprise EYRAUD dans sa tranche ferme pour un montant de 285 070.20 € HT, dans sa tranche conditionnelle pour un montant de 59 529.10 € HT, soit un montant total de 344 599.30 € HT
- Lot 2 : Aménagement de surfaces : Entreprise EUROVIA dans sa tranche ferme pour un montant de 90 595.00 € HT, dans sa tranche conditionnelle pour un montant de 14 150.00 € HT soit un montant total de 104 745.80 € HT
- Lot 3 : Espaces verts : Entreprise ROCHE Paysage pour un montant de 14 966.50 € HT

Il précise également que la tranche conditionnelle peut être affermée dans un délai de 20 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage de travaux de la tranche ferme, ce qui laisse le temps à un lotisseur privé susceptible de lancer un projet dans une parcelle voisine de se décider.

Ce projet de lotissement comporte environ 9300 m² cessibles. Mr CHAZALON indique qu'il est désormais important de revoir la clé de répartition des divers volets de ce marché afin de pouvoir affiner le calcul du tarif de vente du m² de terrain. En effet, certaines dépenses concernent le traitement des eaux pluviales, d'autres

concernent le budget Voirie et devront donc être affectées au budget Commune. Il est également possible de mettre en place un Projet Urbain Partenariat (PUP) afin de permettre une participation des riverains qui vont profiter de cette ouverture de réseaux. Une fois tous ces calculs effectués, un prix de vente définitif pourra être présenté au conseil lors d'une prochaine séance.

Cession de terrain à Crouziols : Monsieur le Maire présente au Conseil, un courrier émanant d'un habitant de Crouziols. Cette personne a acquis en 1986 une partie d'un chemin rural à Crouziols, après accord du Conseil de l'époque. Un document d'arpentage a alors été réalisé afin d'extraire du domaine public la parcelle acquise cadastrée section C 1713. Une délibération du Conseil Municipal a été prise en date du 29 avril 1985 approuvant la cession de cette partie de chemin rural, et une enquête publique a été effectuée avec un avis favorable. Il s'avère toutefois que malgré cette procédure, aucun acte n'a été réalisé pour officialiser cette vente et que cette parcelle appartient donc toujours à la commune. Il demande la régularisation de cette situation. D'autre part, le demandeur fait état de l'acquisition récente auprès d'un particulier de trois parcelles situées à proximité de la parcelle en question. Il profite de l'occasion pour se porter acquéreur d'une partie supplémentaire du chemin en question.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la régularisation de la vente de 1986 ainsi que la cession de la partie supplémentaire du chemin située entre les parcelles C 1425 et 1426 au tarif de 10 Euros le m² sous réserve que l'acquéreur prenne en charge les frais d'arpentage, d'enquête publique et de l'acte administratif de transfert. Le Conseil autorise le Maire à lancer l'enquête publique pour la désaffectation de cette partie de chemin rural.

Participation aux frais de scolarité CLIS : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre de demande de participation aux frais de scolarité d'une élève domiciliée sur la commune et scolarisée au groupe 'La Fontaine' de Vals-près-le-Puy. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la participation aux frais de scolarité de cette élève pour l'année scolaire 2013/2014.

Convention Orgue : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un certain nombre de personnes sont en possession depuis de nombreuses années de clés donnant accès à l'orgue historique de l'abbatiale. Afin d'éviter tout problème, il indique qu'une nouvelle serrure a été installée et qu'une convention d'utilisation de l'instrument a été préparée en partenariat avec la paroisse. Désormais, les personnes souhaitant utiliser l'instrument devront venir récupérer la clé en mairie et présenter une pièce d'identité ; un registre sera prévu à cet effet. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place de cette convention d'utilisation.

Convention Musée des croyances populaires : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la discussion qui a eu lieu lors du précédent conseil. Comme cela avait été demandé, il présente le bilan des entrées au Musée des Croyances Populaires pour les années 2012 et 2013. Il précise que comme indiqué dans la convention en vigueur, le montant de la location correspondait à 5 % des recettes. A titre indicatif, le montant reversé pour 2012 a été de 359.05 Euros. Il présente le modèle de convention pour l'utilisation des locaux et précise qu'elle est en tout point semblable à celle signée initialement, s'agissant uniquement du renouvellement pour l'utilisation de ces locaux. Après délibération, le Conseil approuve avec 4 abstentions le renouvellement de cette convention d'utilisation des locaux et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Aménagement d'une aire de camping-cars – modification de la convention financière de maîtrise d'œuvre : Monsieur le Maire informe le Conseil que des modifications ont été apportées au projet d'aménagement d'une aire de camping-cars mis en place en partenariat avec le Syndicat de la Montagne Ardéchoise. Une commune supplémentaire étant venue se joindre au projet, les coûts de maîtrise d'œuvre ont été légèrement diminués. Ils passent ainsi de 676.80 € HT à 630.50 € TTC. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention financière de maîtrise d'œuvre pour un montant de 630.50 Euros.

Aménagement d'une aire de camping-cars – modification du plan de financement : Monsieur le Maire présente ensuite le nouveau plan de l'aménagement et le nouvel estimatif concernant ce projet. La suppression de la borne de paiement à l'entrée a permis de faire baisser en particulier le coût global du projet de 69 750 € HT à 58 713.30 € HT. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau plan d'aménagement ainsi que le plan de financement suivant :

- Coût total du projet : 58 713.30 € HT
- Subvention Respirando : 25 % soit 14 678.32 €
- Subvention régionale : 9 000 €
- Subvention PER : 30 % soit 17 614 €
- Soit un montant de 17 420.98 € HT restant à la charge de la commune

Mr CHAZALON précise, en outre, qu'une nouvelle réponse a été apportée par le Ministère à la question posée en début d'année concernant les dispositions d'urbanisme applicables à cet aménagement. Il s'avère que cet aménagement doit finalement faire l'objet d'une déclaration préalable, contrairement à ce qui avait été indiqué initialement par les services de l'Etat.

Vente de terrain au Pont de Moulines : Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'accord du Conseil concernant une vente de parcelle au lieu-dit Le Pont de Moulines cadastrée section A numéro 2112. Il précise qu'il est nécessaire de nommer un Adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif de cession. Il propose de nommer Monsieur Michel MOUNIER, représentant titulaire et Monsieur Régis LAC, représentant suppléant de la commune. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité.

Régularisation de terrain à la Fuye : Monsieur le Maire explique que suite à un achat de terrain par un riverain de la parcelle anciennement cadastrée section A numéro 1946, cette parcelle a été divisée en 2006 en 3 parties, deux pour l'acquéreur privé qui souhaitait viabiliser les terrains acquis, et la troisième pour la commune correspondant à l'emplacement réservé n° 6 du PLU. Or il s'avère que l'acte administratif d'achat permettant de régulariser cette situation n'a pas été rédigé à l'époque et que de ce fait, la partie que la commune devait récupérer appartient toujours entièrement à son ancien propriétaire. Les parcelles 2160 et 2161 restantes après division se trouvent donc enclavées et sans accès sur la voirie communale. Mr le Maire propose donc la régularisation de cette situation par l'établissement d'un acte administratif. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'achat de la parcelle à l'euro symbolique cadastrée section A numéro 2162 d'une contenance de 139 m², et autorise Mr le Maire à le signer.

Aménagement du Pôle Laurent Eynac – validation de l'appel d'offres : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise lors du dernier conseil concernant l'approbation des marchés de travaux pour l'aménagement du pôle Laurent Eynac. Il précise que deux modifications sont à apporter à la délibération initiale :

- La première portant sur l'approbation du lot menuiseries extérieures PVC, l'entreprise SERODON et Associés est retenue pour un montant de 68 525.00 € HT (part mairie) sur un montant total de 95 669.00 € HT et l'option correspondante pour la motorisation et commande électrique pour un montant de 8 855.00 € HT (part mairie) sur un montant total de 10 810.00 € HT
- La deuxième portant sur le lot Serrurerie Métallerie pour lequel une erreur sur le nom de l'entreprise s'est produite : ce lot est attribué à Métal Concept et non Métal Confort

Après délibération, le Conseil approuve avec 4 votes contre les modifications présentées.

Aménagement du Pôle Laurent Eynac – désaffectation du domaine public : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement d'ensemble concernant l'ancienne maison de retraite, à savoir au rez-de-jardin l'installation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles, au rez-de-chaussée le pôle administratif, au 1^{er} étage le pôle Santé et au 2^{ème} étage des logements aménagés par l'OPAC 43. Les aménagements actuels de l'ancienne maison de retraite sont donc appelés à disparaître. Le dernier étage étant destiné à recevoir des

logements, il y a désaffectation de fait de l'usage du public pour cet étage. Après délibération, le Conseil décide donc à l'unanimité de déclasser du domaine public cette partie du bâtiment.

Questions diverses :

- **Heures de ménage** : Monsieur le Maire rappelle que suite à la modification du poste de surveillance et d'aide aux devoirs de l'école primaire, 3 heures sont à réaffecter sur un autre poste. Il propose donc de créer un poste de ménage pour une durée de 3 heures par semaine. Une décision sera prise lors de la prochaine séance.
- **Bilan CLSH** : Monsieur le Maire présente le bilan du centre de loisirs pour la saison 2013. D'un point de vue général, il est satisfaisant. La moyenne du nombre d'enfants par jour pour le mois de juillet sur le site du Monastier est en légère baisse depuis 2011 (24 en 2011, 22 en 2012 et 20 en 2013). Paradoxalement, une augmentation du nombre de journées est constatée (159 en 2011, 158 en 2012 et 172 en 2013). Une personne va être embauchée par l'Association Familles Rurales pour proposer des activités aux 11-14 ans, ce qui permettra de relancer la réflexion sur la gestion des projets pour les adolescents de la commune. Mr le Maire rappelle que plusieurs projets étaient en cours :
 - l'organisation de soirées dédiées aux adolescents, en partenariat avec la discothèque locale. Pour des raisons diverses, ce projet est abandonné pour l'instant.
 - L'aménagement du terrain de cross au-dessus du collège. Ce projet est toujours en cours. Le nettoyage du terrain a été effectué. Il convient à présent de poursuivre les aménagements.
 - Le projet d'aménagement d'un skate park à l'avenue des écoles. Ce projet est lié au départ de la déchetterie actuelle et à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie.
- **Terrains en vente – informations SAFER** : Monsieur le Maire présente au Conseil les diverses ventes de terrain passées sur la commune.
- **Aménagement du carrefour Laurent Eynac** : Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en sécurité des abords du collège Laurent Eynac. Il présente la proposition d'aménagement mise en place avec les divers acteurs : Commune, Conseil Général, Syndicat d'électrification, et l'Association Réagir. Un îlot sera aménagé sur l'espace situé aux abords de la bascule afin de gérer la circulation des véhicules, avec deux « Stop » pour l'entrée sur la route départementale ; un autre panneau « Stop » sera installé au niveau du Collège Laurent Eynac. Les peintures au sol seront refaites pour matérialiser très précisément les zones de circulation. Le passage piéton actuel sera déplacé vers l'angle du parking des autocars et une rambarde sera installée devant l'escalier descendant sur la rue Via Croze, ceci afin d'éviter une sortie directe des piétons sur la route départementale. Des feux tricolores à rouge permanent, installés aux abords du passage piéton, permettront de sécuriser la traversée des piétons, mais aussi de réguler efficacement la vitesse des véhicules. Ils pourront également passer manuellement au rouge grâce à un bouton poussoir pour les piétons. Il sera également possible de programmer les feux tricolores selon les horaires ou les saisons, si besoin. Avant d'être définitivement validé, ce projet devra être chiffré. Des devis ont déjà été demandés. L'estimation faite par le syndicat d'électrification est d'environ 30 000 € HT, avec une subvention possible de 45% du montant global du projet. Monsieur ANDRIEU pense que ce projet n'améliorera pas réellement la sécurité. Mr le Maire précise que le STOP situé devant le collège obligera les véhicules à s'arrêter d'une part, et que les feux contribueront aussi à limiter la vitesse dans cette zone. Mr ANDRIEU pense que la mise en place d'un « tourne à gauche » aurait été efficace. Mr MARCON propose pour sa part la mise en place de feux clignotants indiquant «Sortie d'école», en remplacement des feux tricolores. Mr le Maire pense que ce dispositif n'est pas suffisant car de tels feux ne sont pas toujours respectés, à la différence des feux rouges. Il précise toutefois que l'aménagement fera l'objet d'un essai pour l'instant avec du mobilier mobile afin de tester son efficacité.
- **Subvention voyages scolaires** : Mr le Maire rappelle au Conseil que lors d'une précédente séance, la question de la subvention aux écoles pour les voyages scolaires avait été abordée. Il souhaite que la décision soit retranscrite dans le compte rendu du jour, car cela n'avait pas été le cas précédemment. Il précise donc qu'il avait été décidé qu'une subvention de 6 € par élève et par jour serait allouée pour tous

les enfants scolarisés dans la commune, résidants ou non, et qu'il n'y aurait pas de restriction par rapport à la durée du séjour, comme c'était le cas auparavant. Il propose donc de compléter la délibération prise le 28 février 2013.

- **Enlèvement de l'épave sur la place du Vallat** : Mr le Maire informe le Conseil qu'une voiture-tampon présente depuis plus de quinze ans sur le haut de la place du Vallat a été récemment évacuée,
- **Marche bleue pour les séniors** : Le Conseil Général informe qu'une marche est organisée le dimanche 20 octobre 2013.
- **Passage de l'épareuse** : Mr CRESPIY demande où en sont les travaux de débroussaillage des chemins. Mr MOUNIER répond que l'épareuse et le tracteur ont connu de très nombreux problèmes mécaniques cet été, entraînant un retard considérable. Les travaux de débroussaillage vont donc reprendre prochainement.

Dates diverses :

- Foire aux chevaux le 29 septembre
- 50 ans du collègue Laurent Eynac le 5 octobre
- Automnales du livre le 12 octobre

Prochain conseil le jeudi 31 octobre 2013 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 50 minutes.